

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 février 2020

RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART - (N° 2362)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par
M. Maillard, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 23, supprimer les mots :

« onze membres, à raison de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.